TRANSPOSER L’ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE AU NIVEAU COMMUNAL

AU MOYEN DE LA PRESENTE RESOLUTION, LES MEMBRES DE CLIMATE ALLIANCE S’ENGAGENT A RENFORCER LEUR ADAPTABILITE AUX CONSEQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET REVENDIQUENT LE SOUTIEN DE TOUS LES NIVEAUX POLITIQUES.

# Résolution introduite par le Secrétariat européen de Climate Alliance

**CONTEXTE**

Malgré les efforts intenses déployés en matière de protection du climat, ce dernier continuera à changer et à impacter les communes. Les conséquences du changement climatique se font déjà ressentir aujourd’hui dans les communes[[1]](#footnote-1) de l’Europe entière et même au-delà. Leur qualité de *hubs* de services publics et privés les rend particulièrement vulnérables aux phénomènes météorologiques extrêmes comme les tempêtes, les inondations, les canicules et les périodes de sécheresses. De tels événements peuvent induire des conséquences désastreuses tant pour la stabilité économique que pour la cohésion sociale. Les seuls efforts en termes de protection du climat s’avèrent dès lors insuffisants. Les communes doivent prévenir et atténuer les effets négatifs du changement climatique en rendant leurs territoires plus résistants face aux conséquences inévitables. Toujours est-il qu’à l’heure actuelle, rares sont celles qui ont déjà élaboré une stratégie d’adaptation.

Au cours des 15 dernières années, Climate Alliance et ses membres ont pu acquérir une vaste expérience en matière d’adaptation au changement climatique, que ce soit grâce à des projets soutenus par l’UE comme [AMICA](http://www.amica-climate.net/), [KlimaScout](http://www.klimascout.de/), [TURAS](http://www.turas-cities.org/), [SEAP-Alps](http://seap-alps.eu/auctores/scs/imc/fdInf_ID=283b8aXf563a51e82XY7f01/Startseite.htm?ITServ=C66f67c2aX15dc1eca712X1174), dans le cadre d’initiatives européennes comme [Mayors Adapt](http://www.konventderbuergermeister.eu/index_de.html) (Covenant of Mayors on Climate and Energy) ou au sein du groupe de travail ad hoc, au moyen du travail politique, ou encore grâce au rapport du Comité européen des régions sur l’évaluation de la stratégie de l’UE relative à l’adaptation au changement climatique, sans oublier les nombreuses manifestations organisées dans ce cadre. Par le renforcement des partenariats et l’intensification de la collaboration, les membres de Climate Alliance cherchent à montrer le bon exemple.

**TEXTE DE LA RESOLUTION**

**Les membres de Climate Alliance reconnaissent**

* que, nonobstant les efforts en cours visant à réduire les émissions de CO2, l’adaptation au changement climatique demeure une mesure complémentaire de protection du climat, nécessaire et indispensable à la fois, en sa qualité de stratégie de riposte au changement climatique. Ce qui veut dire que tant des mesures de protection du climat que des mesures d’adaptation au changement climatique doivent être intégrées et considérées dans leur ensemble ;
* que les communes jouent un rôle primordial lorsqu’il s’agit de renforcer la résilience contre les effets du changement climatique dans la région, surtout pour tout ce qui touche aux domaines des compétences communales (environnement, planification de la construction, santé, plan d’urgence/catastrophe, approvisionnement énergétique, gestion de l’eau, prévention des inondations). C’est la raison pour laquelle l’adaptation au changement climatique requiert une approche durable et holistique ;
* qu’en transposant des mesures d’adaptation au changement climatique, les villes et les communes ne deviennent pas uniquement plus résistantes, mais également plus saines et plus sûres, ce qui renforce la qualité de vie des habitants;
* que l’adaptation au changement climatique offre de nouvelles chances de promouvoir la participation du grand public et des acteurs de la vie publique dans ce cadre, et de renforcer les liens de coopération ainsi que le sens de la responsabilité commune. Au-delà, elle encourage également l’échange entre chercheurs, scientifiques et politiciens;
* que le changement climatique exerce un impact tellement négatif sur les conditions de vie de nombreux habitants des pays en voie de développement qu’ils ne sont plus en mesure de s’adapter à ce poids grandissant, dont le seul moyen d’échapper consiste à quitter la terre natale.

En concordance avec les principes de protection du climat de Climate Alliance et de ceux du Covenant of Mayors on Climate and Energy, que Climate Alliance soutient et promeut depuis de nombreuses années, **les membres de Climate Alliance visent à devenir un acteur politique de premier plan, notamment**

* en démultipliant leurs efforts et en étendant les mesures non seulement dans le cadre de la protection du climat, mais également dans celui de l’adaptation au changement climatique;
* en sensibilisant les administrateurs du secteur public, les hommes et femmes politiques locaux, la population et autres parties intéressées au fait que la prise de mesures d’adaptation au changement climatique est indispensable;
* en développant une compréhension solide des risques et vulnérabilités liés au climat au sein de la commune, en vue de concevoir une politique climatique et planifier des mesures;
* en créant les conditions-cadre politiques indispensables pour intégrer l’adaptation au changement climatique aux planifications techniques spécialisées pertinentes et pour transposer des mesures concrètes;
* en initiant ou en renforçant des partenariats avec les communes et communautés locales, qui sont particulièrement affectées par le changement climatique, p.ex. leurs partenaires indigènes ou homologues des pays défavorisés dans le Sud;
* en encourageant la disposition d’accueil de la population face aux migrants qui cherchent refuge en Europe, c.àd. dans les communes européennes, ceci aussi pour des motifs additionnels de changements climatiques dans leur pays d’origine.

Alors que les membres de Climate Alliance, en coopération avec leurs réseaux et états fédéraux, s’efforcent d’augmenter la résilience climatique, les résultats pourraient être nettement meilleurs si les conditions-cadre européennes et nationales étaient plus favorables, dans la mesure où elles conféreraient les compétences et ressources nécessaires aux communes. Les institutions européennes et gouvernements nationaux vont devoir poursuivre leurs efforts en vue de fournir l’appui nécessaire aux communes, y compris les aides pour développer les capacités et financer les mesures d’adaptation au changement climatique, et en vue de pouvoir réagir de manière appropriée face au phénomène de migration liée au changement climatique.

Compte tenu de ce qui précède, **les membres de Climate Alliance invitent les autorités européennes et nationales**

* à poursuivre leurs actions récentes en vue d’inclure les réflexions d’adaptation dans la législation et dans les mesures d’aide, qui soutiennent le développement et la transposition de plans d’adaptation au niveau communal et infranational;
* à encourager le renforcement de la coopération entre les différents niveaux administratifs (Union européenne, gouvernements nationaux et fédéraux, communes) pour maximiser l’effet des stratégies élaborées, dans le but déclaré de garantir une cohérence politique et une approche coordonnée et complémentaire;
* à soutenir la création de moyens d’échange entre des parties intéressées issues de divers domaines politiques et disposant de compétences complémentaires, tels que les représentant(e)s des domaines de la recherche et des sciences, de la société civile et de l’économie, les compagnies d’assurances et les instituts en charge de la protection civile, les ONGs et bien d’autres acteurs compétents (cfr réseaux locaux **Agenda 21**);
* à consolider les efforts qui ont déjà été déployés en vue de la création de conditions-cadre appropriées pour améliorer les capacités structurelles et institutionnelles dans les villes et les communes;
* à se rendre à l’évidence que la protection du climat ne doit pas être une mission accomplie sur base volontaire mais bien une *obligation* formelle;
* à promouvoir l’échange d’expériences entre communes au moyen du *mentoring* ou de jumelages de villes où il faut s’attendre à des impacts similaires en raison du changement climatique;
* à élargir l’offre en conseils et en instruments de soutien au profit des communes par l’accès à **des instruments de financement déjà en place, relatifs à la transposition de mesures d’adaptation et au développement d’investissements financièrement viables**;
* à continuer à examiner les prérequis nécessaires permettant aux communes et états fédéraux engagés qui ont déjà rédigé une étude sur les risques et les vulnérabilités potentielles d’accéder plus facilement aux moyens requis; et à équiper les communes d’instruments de monitoring, de rédaction et d’évaluation adaptés ainsi que d’indicateurs permettant de soutenir la planification d’adaptation locale;
* à soutenir la Convention des maires/ Covenant of Mayors on Climate and Energy en tant qu’organisation faîtière qui promeut le développement de programmes de gouvernement et de coopération pertinents et qui offre une assistance sur mesure aux communes signataires.

# ContaCtS

**Lucie Blondel – Chef de projets, Experte en matière d’adaptation**

[l.blondel@climatealliance.org](mailto:l.blondel@climatealliance.org)

**Equipe „Adaptation climatique“/Climate Alliance**

[adaptation@climatealliance.org](mailto:adaptation@climatealliance.org)

**CLIMATE ALLIANCE**

Depuis plus de 25 ans, les communes membres de Climate Alliance s’engagent ensemble avec leurs partenaires indigènes des forêts tropicales en faveur du climat global. Avec plus de 1.700 membres de 26 pays européens, Climate Alliance est, à échelle mondiale, le plus grand réseau de villes à lutter pour la protection du climat et, au-delà, le seul à fixer des objectifs concrets: ainsi, chaque commune membre s’est engagée de réduire ses émissions de CO2 tous les 5 ans de l’ordre de 10%. Etant donné que notre mode de vie exerce un impact direct sur les populations et endroits particulièrement menacés de notre planète, Climate Alliance relie l’action locale à la responsabilité globale (climatealliance.org).

1. Ci-après, le terme « communes » inclut les entités administratives infranationales d’un pays, comme les villages, les villes, les cantons, les régions métropolitaines, les provinces et les régions fédérales. [↑](#footnote-ref-1)